

## Note n° 124 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 30 décembre 2024

### Réunion du CA de l'UNIRS le 10 décembre

**Le Conseil d'Administration de l'UNIRS Solidaires Retraité-e-s s'est réuni** le mardi 10 décembre 2024, de 10 h à 16 h au siège de l'Union syndicale Solidaires avec 19 personnes, 8 femmes et 11 hommes.

**Ce CA a commencé à réfléchir sur une sécurité sociale de l'alimentation**, à partir d'un texte envoyé à l'avance et figurant en annexe du compte-rendu de la réunion (à voir en cliquant [ici](#)). Il a aussi discuté de l'actualité des débats parlementaires sur le PLF 2025 et le PLFSS 2025 et du changement de gouvernement, et a commencé à travailler sur la dette.

**Les actions des retraité-es ont été abordées** lors du bilan de la journée d'action du 3 décembre des 9 organisations de retraité-es, et des suites à donner à ces mobilisations sur la santé et sur le pouvoir d'achat.

**Le CA a préparé l'AG annuelle de l'Unirs qui aura lieu le 28 janvier 2025**

pour examiner l'année 2024 et préparer 2025 : les inscriptions (une cinquantaine pour le moment), l'état des adhésions des structures à l'Unirs, l'actualisation du **rapport d'activité**, les amendements à la **motion d'orientations**, l'examen des **trois dossiers revendicatifs** qui seront soumis au vote de l'AG :

- « Des transports accessibles et adaptés aux besoins des senior-e-s à tout âge »,
- « Pour une fin de vie digne qui respecte les souhaits de la personne »,
- « L'aide active à mourir, un droit essentiel de l'UDIRS Calvados ».

## Solidaires apporte son soutien à l'ensemble de la population de Mayotte

**Mayotte a été dévastée** le 14 décembre par le cyclone le plus destructeur depuis plus de 90 ans. L'ensemble de l'île a été ravagé. Les infrastructures déjà très précaires ont été détruites et le bilan humain déjà lourd risque de continuer de s'alourdir au fil des jours. Une nouvelle fois, cette catastrophe climatique montre l'urgence à faire des choix radicaux et engager une véritable bifurcation écologique.

**Solidaires apporte tout son soutien** à l'ensemble de la population de Mayotte victime de ces intempéries destructrices.

**L'État doit mettre tout en œuvre afin d'aider la population** : rétablir au plus vite les infrastructures de base telle que l'accès à l'eau, à l'électricité, assurer un accès aux soins pour soigner les blessé-es et éviter toute épidémie et bien entendu que chacun-e puisse avoir accès à des distributions de nourriture.

**L'Union syndicale Solidaires ainsi que toutes les structures implantées à Mayotte ont ouvert une cagnotte en ligne** où chacun-e peut verser (cliquer [ici](#)).



# Réunion des 9 organisations de retraité·es

La réunion du groupe des 9 organisations de retraité·es (G9) du 16 décembre 2024 s'est tenue dans les locaux de FO, de 10 h 30 à 12 h, en présence de toutes les organisations, sauf LSR excusée. Le G9 a décidé :

- **Un communiqué de bilan du 3 décembre** qui se félicite des mobilisations qui ont permis d'obtenir 2,2 % de revalorisation des pensions, soit bien plus que le 0,8 % prévu par gouvernement. Le communiqué sera envoyé début janvier, lorsque nous serons sûrs de ce 2,2 %.
- **Une action Santé fin mars 2025** (date à préciser) visera les ARS en mobilisant sur les éléments locaux. La reconquête des principes de la sécurité sociale s'appuiera sur le 80<sup>e</sup> anniversaire de sa création, qui représente l'occasion de rappeler les fondamentaux de la Sécurité de façon claire.

- **Une déclaration dénonce la création de la Conférence Nationale de l'Autonomie (CNA)** qui comprend de très nombreux institutionnels et aucun représentant des syndicats et des associations représentant les retraité·es alors que le discours officiel appelle les syndicats à un « sursaut citoyen », CNA qui ne se réunira que tous les 3 ans ce qui rend impossible un suivi, qui dessaisit le HCFEA et la CNSA de leurs rôles.

**Prochaine réunion du G9** : lundi 13 janvier 2025, à 14 heures, à FO.

**Pour voir** le relevé officiel des décisions adoptées par les organisations présentes, le compte-rendu interne de l'Unirs Solidaires, le communiqué du G9 le lendemain de la journée d'action du 3 décembre, le compte-rendu de l'audience à Matignon, la déclaration commune au Haut Conseil de l'Âge sur le scandale de la création d'une nouvelle instance, sans les syndicats, pour les court-circuiter, cliquer [ici](#).



Loire-Atlantique. Calvados, Loiret, ... un aperçu des 133 manifestations du 3 décembre.

## Forte hausse des tarifs des mutuelles

La Mutualité Française annonce pour 2025, après une hausse moyenne de 8,1 % en 2024, des hausses moyennes de l'ordre de 6 %. Les contrats collectifs (d'entreprises) obligatoires augmenteraient de 7,3 % (9,9 %, en 2024) et les contrats individuels de 5,3 % (7,3 % en 2024). Ces hausses sont le résultat d'une enquête menée auprès de 41 mutuelles couvrant 10,9 millions de personnes. Sur les dix années antérieures, la hausse n'était que de 2,6 % en moyenne chaque année.

Ces hausses sont expliquées par :

- **L'augmentation des dépenses de santé** (+5,2 % en 2023 contre +4 % l'année précédente) dans une période de vieillissement de la population et de meilleure reconnaissance des métiers de santé.
- **De nouveaux remboursements**, comme la prise en charge des nouveaux traitements contre la bronchiolite ou l'engagement dans la prévention bucco-dentaire, sur les caries notamment (2 millions d'euros en 2025 pour les complémentaires).

- **Le transfert de charges de la Sécu**, en confiant par exemple aux complémentaires le remboursement à 100 % du dentaire, de l'optique, et de l'audiologie. Les complémentaires santé assument désormais 40 % des frais dentaires, contre 30 % avant 2023.
- **Des transferts de l'Assurance Maladie vers les complémentaires** ont été anticipés mais non appliqués en l'absence d'un vote sur le budget de la Sécu. Le gouvernement Barnier voulait une augmentation des tickets modérateurs sur les médicaments et les consultations médicales, avec un impact financier de 1,1 milliard d'euros. Ces mesures pourraient revenir...

**Solidaires revendique le 100 % santé à la Sécu**, avec intégration à la Sécu des mutuelles. Il coûterait moins cher à l'assuré d'augmenter sa cotisation à la Sécu qui assurerait tout, que de subir la hausse des complémentaires qui ne remboursent qu'au niveau déterminé par le tarif choisi et qui fait payer plus cher pour compenser ses frais de fonctionnement plus élevés.